



Comment revenir sur des aveux faits par peur

Par **fanny**, le **31/05/2008** à **23:54**

j'ai eu un incendie ds mn appart au mois de février de cette année enquête de gendarmerie et ce matin convocation a la gendarmerie ou la on me dit que je suis en garde a vue car l'incendie étant je cite

Par **novice43**, le **01/06/2008** à **13:47**

bonjour,

dès lors que vous avez reconnu par écrit un élément de charge à votre encontre, il est difficilement prouvable que l'aveu a été forcé. Je vous conseille de prendre contact avec un avocat pour la marche à suivre.

Il y a de grandes chances que votre dossier soit transmis pour instruction auprès du tribunal. Cela étant, vous allez recevoir une convocation pour jugement devant tribunal sans compter que l'assurance risque de ne pas couvrir le sinistre.

Prenez donc un avocat et si vos moyens ne vous le permettent pas, vous pourrez prétendre à l'aide juridictionnelle

cordialement,

Par **fanny**, le **01/06/2008** à **13:53**

bjr merci d'avoir rép a mon appel o secours je suis déjà convoquée o tribunal o mois de sptembre les gendarmes me l'ont signifié hier lors de cette garde a vue ou g eu la peur de ma vie avc des gendarmes on va dire tt juste aimable oui je vais allé voir un avocat kar hier j'avais tellement peur que j(aurais signé n'importe quoi pour me sortir de leurs griffes é je pése mes mots mais je ne peux kan mme pas me laisser accusée a tort c kan mme pas possible en france de nos jours vu aux dires des gendarmes qu'il n'y avait que moi ds mon appart c forcément moi nn et nn ce n'est pas moi je veux donc revenir sur ce ke j'ai signé hier par peur.